

AA282

PERFECTIONNEMENT

1 jour 7 heures

517 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Actualités : la loi Badinter

Faire le point sur les dernières jurisprudences liées à l'application de la loi Badinter (sinistres corporels)

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances législatives et jurisprudentielles pour optimiser la gestion des sinistres corporels automobile

PROGRAMME

IMPORTANT : le programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle.

A. ACTUALITÉ SUR LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI

1. Notion de véhicule terrestre à moteur et d'« outil »
2. Accident de la circulation : accident, lieu de circulation, transmission d'un incendie, fait volontaire
3. Notion d'implication : distinction entre implication et imputabilité
4. Accidents du travail

B. ACTUALITÉ SUR LA FIXATION DU DROIT À INDEMNISATION

1. Victimes conducteurs : notion de conducteur, faute
2. Victimes non-conducteurs
3. Accidents complexes

C. ACTUALITÉ SUR L'EXERCICE DU DROIT À INDEMNISATION

1. Débiteur : le conducteur et le gardien
2. Garant : l'assureur
3. Garant à titre subsidiaire : le FGAO, les exceptions de garantie opposables

D. INDEMNISATION DES VICTIMES

1. Procédures d'offre
2. Transaction
3. Paiement

E. RECOURS EN CONTRIBUTION

1. Entre véhicules impliqués
2. Contre tout autre tiers

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels automobile confirmés

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS ou connaissances équivalentes.
AA137 - AA138 - AA258 - AA139

POINTS FORTS

Le formateur expose et analyse avec les participants les dernières jurisprudences.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance matériels et corporels automobile, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

24 mai
8 octobre

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.